

PROJET PEDAGOGIQUE

Espace Jeunes COLPO

2025-2026



Table des matières

I) Le projet éducatif de l'UFCV	3
II) Présentation de l'Espace Jeunes	4
a) La structure	4
b) Les jeunes	4
c) Les familles	4
d) L'équipe pédagogique	4
III) Les objectifs pédagogiques de l'Espace Jeunes	6
e) Assurer la sécurité affective et physique de tous et toutes, en veillant aux besoins et bien être de chacun.e	6
f) Permettre de devenir acteur.trice, responsabiliser et favoriser l'autonomie	6
g) Favoriser l'accès à la citoyenneté en favorisant notamment l'égalité et l'inclusion	7
h) Permettre aux jeunes l'accès à la découverte de nouvelles pratiques :	7
i) Valoriser les compétences de chacun.e, accompagner les jeunes dans la mise en place de leurs projets : ..	8
IV) Fonctionnement du Service Jeunesse	9
j) Fonctionnement de l'Espace jeunes	9
k) Rappel des Objectifs Pédagogiques de l'Espace Jeunes de Colpo	10
l) Les temps forts	10
V) L'évaluation	11
VI) Annexes	11

I) Le projet éducatif de l'UFCV

L'UFCV : Union Française des Centres de Vacances est née en 1907 (d'abord sous le nom d'Union Parisienne des Centres de Vacances). Dès 1946, la formation est au cœur de son action. A partir de 1976, l'association diversifie ses actions afin de répondre aux besoins sociaux. Depuis 2003, l'UFCV a un projet partagé qui s'adapte aux transformations et aux enjeux de la société.

L'engagement, l'éducation, la solidarité et la transition écologique sont les valeurs principales de l'association.

L'engagement est au cœur du projet de l'Ufcv. Au-delà d'une ressource fondamentale pour l'association, il est une préoccupation de tous les jours pour que chaque personne puisse agir au sein de la société. L'engagement doit devenir naturel pour être au service d'une société solidaire et de l'épanouissement personnel.

L'éducation fait partie des fondements de l'intervention de l'Ufcv. Par le vivre ensemble, la transmission de savoirs, le partage de connaissances et d'expériences, la découverte, les actions que nous portons visent un accompagnement à la progression personnelle. Pour l'Ufcv, éduquer c'est avant tout permettre à chacun de prendre le chemin d'une réussite !

À travers ses actions, l'Ufcv réaffirme son rôle et son implication dans la construction d'une société solidaire, inclusive et émancipatrice. Envisageant son action de manière universelle, l'Ufcv attache une attention particulière aux personnes fragilisées, tout comme aux besoins sociaux émergents ou pour lesquels il n'existe pas de réponse.

Les questions environnementales s'imposent désormais comme l'affaire de tous. Comme le rappelle l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable, être au service des personnes implique également d'être au service de la planète, ainsi que de la prospérité, de la paix et des partenariats. C'est pourquoi, dans un souci d'équilibre, l'Ufcv souhaite dès à présent replacer la planète au cœur de son fonctionnement.

L'UFCV intervient sur la commune de Colpo dans le cadre d'une Délégation de Service Public jusqu'au 31 décembre 2024.

Cf. annexe : Projet Educatif de l'UFCV.

II) Présentation de l'Espace Jeunes

a) La structure

L'Espace Jeunes se situe dans le complexe sportif de Colpo, Avenue Bot Porhel 56390 Colpo.

La municipalité met également à disposition de l'Espace jeunes des espaces d'activités : un terrain de city stade afin de pratiquer des activités de plein air, une salle omnisports, une salle de motricité, et permet l'accès à la médiathèque et au terrain de pump track.

b) Les jeunes

Les jeunes accueillis au sein de l'espace jeunes sont des collégiens et collégiennes entre 11 et 14 ans (veille des 15 ans), majoritairement de Colpo ou bien des communes avoisinantes.

L'été, les CM2 qui sont de futurs collégiens ont également accès à la structure ou bien sous forme de passerelles, via l'accueil de loisirs (3-11 ans).

Les jeunes sont au cœur du fonctionnement de la structure.

Les jeunes peuvent faire des propositions d'activités, de sorties, de projets, de séjours. L'équipe d'animation les accompagnent dans la création et la réalisation de leurs différents projets.

Les jeunes peuvent également participer à des événements communaux auxquels les services enfance-jeunesse de la commune collaborent.

Les jeunes ont la responsabilité du lieu en termes de matériel, d'hygiène, d'aménagement de l'espace, sous la tutelle de l'équipe d'animation.

c) Les familles

Les familles occupent une place importante dans le fonctionnement d'un accueil de proximité. L'équipe se doit d'être un maximum à l'écoute de leurs besoins.

Afin de faciliter les relations avec les familles et d'assurer une communication entre les deux partenaires, les familles pourront visualiser les programmes d'activités à l'accueil de loisirs et à l'Espace jeunes. Ils seront également disponibles sur les sites internet de la mairie et de l'UFCV.

L'équipe pédagogique se tient à disposition des familles pour répondre aux questions et à leurs besoins.

d) L'équipe pédagogique

→ L'équipe d'animation

L'équipe d'animation permanente (la directrice de l'Espace Jeunes) ainsi que tout.e animateur ou animatrice occasionnel.le sont responsables de la mise en place et de la mise en œuvre des animations et de tout contenu pédagogique proposé à l'Espace Jeunes.

L'équipe d'animation est chargée d'élaborer et de mettre en action le projet pédagogique de la structure. Elle veille à la sécurité physique et morale des mineurs et est une référente adultes pour les jeunes. Elle met en œuvre les projets d'animation et est aussi garante du bon déroulement de la vie quotidienne (entretien du bâtiment, rangement du matériel...).

Elle doit être motivée, dynamique et responsable en toute circonstance à l'égard des jeunes et des familles.

→ La directrice

La directrice est garante de l'application du projet éducatif ainsi que la mise en œuvre du projet pédagogique vis-à-vis de l'association UFCV et de la mairie de Colpo.

La directrice a la responsabilité de la gestion administrative, financière et de tout.e animateur.trice ou intervenant.e ponctuel.le au sein de l'Espace Jeunes. Elle a également un rôle de formatrice envers l'équipe d'animation. Enfin elle est chargée de mettre en place un réseau avec les partenaires locaux et institutionnels.

Elle est responsable de l'hygiène dans les locaux de l'espace jeunes et peut contrôler le respect des protocoles.

Elle est chargée de la gestion des stocks et des achats du matériel pédagogique.

Enfin, la directrice est garante de la sécurité physique, morale et affective des jeunes accueillis ainsi que du bon fonctionnement de la globalité du centre.

La partie administrative reste à la charge de la directrice qui doit donc avoir en sa possession tous les documents nécessaires au fonctionnement de l'accueil. L'ensemble de ces pièces est centralisé dans son bureau situé à l'ALSH (37 avenue de la princesse). En cas de problème avec un jeune, les animateurs.trices doivent en avvertir la directrice afin de prévenir les familles si besoin.

III) Les objectifs pédagogiques de l'Espace Jeunes

e) Assurer la sécurité affective et physique de tous et toutes, en veillant aux besoins et bien être de chacun.e

Chaque jeune possède ses propres besoins, rythmes et envies selon sa personnalité. Afin de respecter cela, l'équipe se tient à l'écoute mais doit également permettre une sécurité affective et physique du jeune.

Dans une optique de bien-être, le « bien vivre ensemble » est indispensable. Des notions de solidarité, de partage et de règles collectives sont abordées quotidiennement.

Enfin, il est important de préciser que le bien-être du ou de la jeune venant à l'Espace Jeunes passe avant tout par la notion de plaisir.

➔ Objectifs opérationnels et mise en action

- Etablir des règles de vie en collectivité
- Transformer un accueil collectif de mineurs en un réel lieu de vie.
- Assurer la sécurité affective du jeune par une communication non violente (cf. annexe n°2).
- Assurer la sécurité physique des jeunes par des protocoles (annexe 1).
- Mise en place d'un règlement intérieur et de sanctions pour son non-respect (cf. annexe n°3)
- Proposer des activités répondant à leurs besoins, attentes et par lesquelles les jeunes se divertissent.
- Veiller à l'adaptation des nouveaux jeunes, nouveaux arrivés et les nouveaux collégiens, en mettant notamment en place des temps d'animations passerelles entre l'accueil de loisirs (3-11 ans) et l'espace jeunes.

f) Permettre de devenir acteur.trice, responsabiliser et favoriser l'autonomie

Le/La jeune, à son niveau, va être amené.e à prendre des responsabilités afin de continuer à acquérir de l'autonomie. Il/Elle sera sollicité.e pour exprimer ses choix, ses envies mais également pour participer aux tâches de la vie quotidienne et être actifs et actives dans les projets de la structure...

➔ Objectifs opérationnels et mise en action

- Laisser le choix d'activités au jeune pendant le temps d'accueil.
- Concerter le jeune sur la planification des programmes d'animation.
- Assurer un accompagnement et un suivi de projet en lui donnant des responsabilités de gestion et d'organisation au sein des temps à l'espace jeunes.
- Demander aux jeunes de ranger le matériel qu'ils ont utilisé mais aussi d'aider au nettoyage de la salle.
- Participer à des actions organisées par le service enfance-jeunesse, par la mairie ou d'autres partenaires locaux et permettre notamment de co-financer des séjours, des sorties...

g) Favoriser l'accès à la citoyenneté en favorisant notamment l'égalité et l'inclusion

A l'adolescence, les jeunes sont en pleine quête identitaire. Ils et Elles cherchent à s'affirmer en tant que filles ou garçons, ce qui peut parfois passer par l'adhésion à des stéréotypes sexuels et sexistes, donc parfois discriminatoires.

L'espace jeunes est un lieu d'éducation populaire, et un lieu de socialisation pour les jeunes. Il est indispensable que tout.e intervenant.e cherche à favoriser une socialisation non stéréotypée au sein de l'Espace jeunes.

L'espace jeunes comme lieu d'accès à la citoyenneté doit également permettre l'inclusion de tous et toutes et donc être ouvert aux jeunes en situation de handicap.

Les adolescents sont aussi à la recherche de nouvelles rencontres avec des jeunes extérieurs à leur commune. L'espace jeunes proposera des temps d'animation permettant d'aller à la rencontre de l'autre dans un cadre sécurisant et de vivre des temps communs.

➔ Objectifs opérationnels et mise en action

- Permettre aux jeunes de développer leur sens critique, notamment à l'égard des stéréotypes de sexes (ateliers débats, ateliers radios, choix de supports pédagogiques adaptés...)
- Être vigilant.e. à favoriser une gestion non stéréotypée des tâches de la vie quotidienne.
- Organiser l'espace de façon non stéréotypée et favorisant l'inclusion
- Réagir en cas de parole ou d'acte sexiste de la part d'un.e jeune
- Employer un langage non stéréotypé et inclusif à l'oral et dans les supports de communication
- Être capable de comprendre les notions de démocratie et de vie en communauté (temps d'échanges, débats...)
- Encourager les animations avec d'autres espaces jeunes, tout en veillant au respect du projet pédagogique
- Valoriser les actions des jeunes à travers les « missions citoyennes ». Ces missions ont pour objectif de favoriser leur participation au sein de la commune et de les sensibiliser aux enjeux de la citoyenneté.

h) Permettre aux jeunes l'accès à la découverte de nouvelles pratiques :

Dans une démarche d'éducation populaire, le ou la jeune pourra s'enrichir à travers des activités diverses. L'équipe s'assurera de proposer un maximum d'activités visant à faire découvrir aux jeunes de nouvelles pratiques culturelles, artistiques, sportives et environnementales.

➔ Objectifs opérationnels et mise en action :

- Proposer du « nouveau » dans les animations et les projets.
- Définir un maximum d'activités basées sur la découverte de l'art, d'une ou plusieurs cultures, du sport ou de l'environnement.
- Diversifier les activités proposées sur chaque période.
- Proposer des temps d'animation ludiques permettant de faire de la prévention sur divers sujets

i) Valoriser les compétences de chacun.e, accompagner les jeunes dans la mise en place de leurs projets :

Aujourd'hui, les jeunes ont plein de compétences et de savoir-faire. Il est donc important de les valoriser pour développer leur confiance en eux. Cependant, ils auront besoin qu'on leur donne des moyens pour y arriver.

→ Objectifs opérationnels et mise en action

- Être à l'écoute des envies de projets des jeunes
- Leur donner les moyens de proposer et de mettre en place leurs projets en leur permettant de se réunir, de s'écouter, en les informant des diverses possibilités selon leurs projets (voyages, stages, évènements, rencontres, junior asso, conseil des jeunes...)
- Permettre aux jeunes de partager leurs savoirs et compétences au travers d'actions

IV) Fonctionnement du Service Jeunesse

j) Fonctionnement de l'Espace jeunes

→ Modalités d'inscription et d'ouverture

L'Espace jeune accueille des adolescents de 11 à 14 ans dans ses locaux (veille des 15 ans).

L'été, les CM2 qui sont de futurs collégiens, peuvent d'inscrire et participer aux activités jeunesse, ou bien faire des passerelles entre l'accueil de loisirs (3-11 ans) et l'espace jeunes.

Pour participer aux différentes activités, les parents remplissent un dossier d'inscription dont la durée de validité est de 1 an (1^{er} septembre année N jusqu'au 31 août année N+1), qu'il envoie à l'UFCV à Rennes.

Dès que le dossier est enregistré, les parents peuvent faire les réservations via le portail familles.

La/le jeune et ses parents doivent signer un règlement intérieur.

A chaque venue sur le site, la/le jeune doit notifier son heure d'arrivée et son heure de départ.

Durant toute sa présence à l'Espace jeunes, l'adolescent.e est sous la responsabilité de l'encadrant.e. Il/Elle doit rester présent.e toute la période d'activité prévue.

→ Ouverture en période de vacances scolaires :

L'espace jeunes de Colpo est ouvert uniquement aux vacances scolaires :

- 2 semaines aux vacances d'hiver
- 2 semaines aux vacances de printemps
- 3 semaines aux vacances de juillet (dont 1 séjour de 5 jours)
- 2 semaines aux vacances d'automne
- *1 autre séjour de 2 à 3 jours peut être organisé sur les petites vacances notamment*

- **Au total, 6 temps d'animation** par semaine sont proposés aux jeunes, sous forme de matinée, d'après-midi ou de soirée. Des sorties à la journée peuvent également être mis en place (soit 2 temps d'activités) :

- Horaires :
 - **Matinée** : **10h-12h** ou 9h-12h ou 10h-14h selon l'activité (accompagnement de projet, ou cuisine + repas...)
 - **Après-midi** : **14h-17h** (ou 13h30-18h si sortie par exemple)
 - **Soirée** : **17h-20h** ou **18h-21h** selon l'animation (vente de gâteau à la sortie de l'ALSH, soirée à l'extérieur...)

k) Rappel des Objectifs Pédagogiques de l'Espace Jeunes de Colpo

- ✓ Assurer la **sécurité** affective, physique des jeunes, en veillant aux besoins et **bien-être** de chacun.e
- ✓ Permettre de devenir **acteur.trice**, **responsabiliser** et favoriser l'**autonomie**
- ✓ Favoriser l'accès à la **citoyenneté** en favorisant notamment l'**égalité** et l'**inclusion**
- ✓ Permettre aux jeunes l'accès à la **découverte de nouvelles pratiques** sportives, artistiques, environnementales, culturelles, numériques.
- ✓ **Valoriser les compétences** de chacun.e et **accompagner** les jeunes dans la mise en place de **projets**.

l) Les temps forts

→ Les activités

Plusieurs activités sont proposées selon divers thématiques : activités culturelles, sportives, manuelles, créatives, découverte de l'environnement local ...

Ces dernières sont proposées par l'encadrante mais aussi par les jeunes qui émettent des idées.

Des temps d'échanges sont aussi proposés permettant à chacun de s'exprimer sur différents sujets de société mais aussi afin de mettre en place les séjours de l'été (action participative).

Enfin des sorties sont proposées (prestations, visites...) par l'animatrice visant à mettre en avant l'autonomie, la responsabilité, et la confiance avec les jeunes.

Types de temps d'activités encadrés par l'équipe d'animation : activités ou sorties sportives, d'expression, culturelles...

- **Accompagnements de projets** (organisation de sorties/séjours, mise en place de dispositif d'autofinancement...
- **Actions de sensibilisation** : réseaux sociaux, harcèlement, nutrition, égalité filles-garçons, développement durable...
- Activités de **créations artistiques** : poterie, tags...
- Ateliers **culinaires** : cuisine zéro déchets, confection de gâteaux...
- Activités **sportives** variées
- **Rencontres avec d'autres espaces jeunes**
- **Sorties** : voile, accrobranches, escape game...

→ L'accompagnement de projets

A chaque période de vacances, des temps sont dédiés à l'accompagnement de projets.

Ces projets peuvent porter sur l'organisation d'un évènement ou d'un séjour, la mise en place d'actions d'autofinancement (ex : concert Hoshi en 2022).

Ils sont proposés par l'encadrante ainsi que par les jeunes eux-mêmes.

→ Les missions citoyennes

Ces missions ont pour objectif de favoriser la participation des jeunes au sein de la commune.

Ex de missions : désherbage et réaménagement du jardin potager de l'accueil de loisirs, création et décoration d'éléments pour les espaces verts de la commune...

Une réduction de 15€ par mission effectuée est proposée aux jeunes sur les activités, sorties ou séjour de l'espace jeunes. *Deux jeunes par mission et 5 missions sont organisées sur l'année.*

→ Les séjours

Les séjours permettent aux jeunes de vivre des moments conviviaux et de partage, ils favorisent une plus grande autonomie ainsi qu'un rythme de vie adapté.

Les séjours permettent une prise en compte globale de la vie quotidienne contrairement à une journée d'Espace jeunes traditionnelle : partage des tâches journalières, organisation et préparation des repas, logistique...

Les jeunes sont acteurs et actrices de leurs vacances.

La structure favorise la conception du projet séjour jeunesse par les jeunes. Ils sont amenés à choisir collectivement leur destination, leurs activités et l'organisation quotidienne.

C'est aussi l'occasion d'aborder le financement du séjour et des démarches éventuelles pour le financer.

C'est l'aboutissement d'une année commune à l'Espace jeunes.

V) L'évaluation

Une évaluation est faite après chaque projet d'animation (période de vacances, séjour, projet spécifique...). Elle permet de vérifier la cohérence entre les objectifs du projet pédagogiques et leur mise en œuvre, afin de pouvoir éventuellement réajuster notre action.

Des critères d'évaluation sont définis avant la période concernée et évalués après la période grâce à différents outils.

Des questionnaires aux parents, une évaluation sous forme ludique avec les jeunes (forums...) sont utilisés. L'évaluation avec le groupe permet de faire le point tant sur la vie quotidienne que sur les activités proposées, leur déroulement, leur impact. Le but est de chercher à connaître le ressenti de chacun.e afin de mesurer si toutes et tous se sentent en adéquation avec les valeurs et les projets portés à l'Espace jeunes.

Une évaluation est aussi faite en comité de pilotage avec les différents acteurs et actrices éducatifs du territoire.

VI) Annexes

→ Protocole de sécurité

→ Fiche action : la communication non violente au sein de l'espace jeune

Annexe n°1 : Les protocoles de sécurité

Au sein d'un accueil de loisirs, divers protocoles sont mis en place pour s'assurer de la sécurité de tous les enfants.

Tout d'abord, chaque animatrice et animateur doit prendre connaissance avant de commencer à travailler auprès des jeunes, des protocoles en cas d'urgence puis aussi au fur et à mesure des protocoles de pointage.

→ **Les protocoles en cas d'urgence**

Selon la gravité de la blessure d'un jeune, l'encadrant.e ne réagira pas de la même manière.

➤ **Petite blessure**

L'encadrant.e a sa trousse à pharmacie et réalise les soins adéquats au jeune. Elle/Il note ensuite dans le cahier d'infirmerie. Exemple : Poussière dans l'œil, égratignure, écorchement, petite coupure....

➤ **Blessure moyenne**

Si l'animateur.trice n'est pas sûr de la gravité de la blessure lors d'un coup ou d'une chute, il se doit de prévenir la directrice. Ces derniers vont constater les blessures pour voir si les secours doivent être appelés ou si un soin de premier niveau peut être appliqué. Si c'est le cas, l'animateur.trice suit le protocole ci-dessus.

Exemple : Choc à la tête, traumatisme à un membre (genou, poignet, doigt...), entaille....

➤ **Blessure grave**

Premièrement, l'encadrant.e doit appeler directement les secours (le 15 pour le Samu ou le 18 pour les pompiers ou encore le 112 à l'étranger).

Deuxièmement, l'encadrant.e appelle la directrice pour prévenir des faits. Il/Elle protège dans le même temps le ou la jeune blessé.e.

Troisièmement, la directrice réalise les premiers secours en attendant l'arrivée des secours. L'animateur.trice retrouve les autres jeunes et doit s'assurer qu'ils ne sont pas choqués et doit les rassurer.

Enfin, une fois les secours arrivés et selon la gravité la direction décide de téléphoner directement aux parents ou attend de connaître le pronostique des urgentistes. Dans tous les cas, les secours doivent partir avec un membre de l'équipe et surtout le dossier du jeune pour les renseignements médicaux et les personnes à contacter d'urgence.

Exemple : Saignement à la tête, choc violent suivi d'une perte de conscience ou autres, section d'un membre, malaise

→ **Protocoles de pointage**

A chaque ouverture, les jeunes se pointent sur un listing. Sur cette feuille, on y retrouve :

Le jour, le nom du jeune, l'heure d'arrivée et de départ.

Lors de sorties, une feuille est laissée au centre avec le nom des jeunes, le lieu de sortie, l'heure de retour, le nom et le numéro de l'encadrant.e.

Annexe n°2 : La communication non violente au sein d'un Espace Jeunes

Cette forme de communication permet un véritable échange avec les jeunes comme les adultes. Elle permet de créer une relation de qualité grâce à un dialogue respectueux et constructif. Cette approche permet de réels échanges, plus de coopération afin de dépasser les conflits dans le respect.

→ La communication non violente en bref :

La communication non violente a pour précepte d'exclure les jugements, les interprétations, les comparaisons ou les reproches par exemple. Ainsi les « meilleurs, moins, ta faute... » peuvent être remplacés par des faits, l'expression de ses sentiments et de ses besoins, ce qu'on attend de soi ou de l'autre.

→ La communication non violente au sein d'un Espace jeunes :

Concrètement au sein d'un espace jeune la communication non violente permet de ne pas rentrer en conflit avec le/la jeune, et d'apaiser les relations entre jeunes. Cette approche consiste donc à regarder et écouter le/la jeune, s'appuyant sur des faits. En cas de situation problématique nécessitant une régulation avec un.e jeune, il faut dans un premier temps se mettre à sa hauteur afin de faciliter la communication, lui formuler, par des faits, ses actions et lui expliquer ce qu'on attend d'elle ou de lui. Enfin la/le jeune peut exprimer ce qu'elle/il ressent et dire ce qu'elle/il en pense.

Cette démarche sous-entend aussi de réguler l'intonation de sa voix, d'avoir une posture d'écoute et d'empathie ou les préjugés et les jugements n'ont pas leur place.

Cette technique de communication favorisera des dialogues constructifs, permettra d'éviter les conflits et d'entretenir une relation de qualité au sein de l'Espace Jeunes de Colpo.